



## CONSEIL DE QUARTIER N°3

Réunion du mercredi 6 avril 2016  
Salle des Glaises

### COMPTE-RENDU

M. Joseph DELPIC, Président du Conseil de Quartier, ouvre la réunion en abordant les différents points soulevés par les membres du Conseil de Quartier.

#### M. QUENTIN-FROIGNANT :

##### **1°- Quelles sont les modalités générales pour mettre en place le dispositif « Voisins Vigilants » ?**

Le dispositif « Voisins Vigilants » s'inscrit dans une démarche partenariale et citoyenne qui associe les élus et forces de l'ordre aux habitants d'un quartier. A cette fin le Maire peut convenir avec l'Etat ou les autres personnes morales intéressées des modalités nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance.

Ce dispositif nécessite notamment la signature d'une convention entre les forces de sécurité de l'Etat et la commune afin d'encadrer strictement la participation citoyenne. Seul un dispositif institutionnel partenarial peut autoriser ou encadrer à priori ou posteriori des initiatives individuelles.

Les résultats du dispositif « Voisins Vigilants » se traduisent généralement par une baisse des atteintes aux biens, un recul du sentiment d'insécurité et par un affermissement des liens entre les forces de l'ordre, les élus et la population.

Les membres présents à la réunion se déclarent tous favorables à la mise en place de ce dispositif.

##### **2° - Où en est la rétrocession à la commune des voies routières de Villagexpo ?**

Cette question n'est pas envisagée, les voiries internes qui ne desservent que des particuliers n'ont pas vocation à être municipalisées.

Cependant, si une délibération de l'Assemblée générale de copropriété regroupant les 2/3 des propriétaires favorables à l'ouverture de la résidence au niveau de la rue des Canaris était votée, celle-ci pourrait être examinée favorablement par la commune. La deuxième condition étant l'état de la voirie à rétrocéder. Celle-ci doit être en bon état.

#### M. GOATA :

#### **3° - Le cabinet de Kinésithérapie de la Gare situé au 17 rue Albert Peuvrier demande deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.**

Les emplacements de stationnement PMR, lorsqu'ils sont nouvellement créés doivent répondre aux prescriptions techniques fixées par un arrêté de janvier 2007. Ces prescriptions imposent notamment une largeur minimale de 3,3 m hors chaussée si la place se trouve de plain-pied avec le trottoir. Ces conditions ne sont pas toujours atteignables, en particulier dans les rues anciennes et étroites. Dans le cas de la rue Peuvrier, il ne pourrait pas s'agir d'un simple marquage sur des places existantes de stationnement longitudinal mais d'aménagements spécifiques nécessitant des études. Le coût est estimé aux environs de 20.000 € avec la création d'un plateau surélevé.

Monsieur GOATA précise que cette demande d'aménagement concerne davantage les ambulances que les particuliers.

#### M. Jean-Pierre PASCUAL :

#### **4) – Où en est le projet de parking de la gare – Est-ce que l'étude prévue début 2016 a été lancée ? Si oui quelles sont les décisions prises ?**

Du retard dans l'étude a été pris en raison de la fusion de l'agglomération du Val d'Orge et de l'Arpajonnais qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Toutefois le cahier des charges a été finalisé et l'étude va être lancée. Sa durée est estimée à 18 mois.

Monsieur GOATA indique avoir assisté à une réunion l'après-midi même au cours de laquelle il a été indiqué que la SNCF n'a toujours pas déterminé le foncier qu'elle souhaite garder dans l'hypothèse de l'augmentation du nombre de voies de la ligne. De plus, en cas de cession, la SNCF souhaiterait vendre au prix du m<sup>2</sup> constructible.

#### **5) Place des Genêts : est-ce que la réunion proposée par J. DELPIC avec les locataires et le propriétaire de la SCI a eu lieu ? Si oui quelles décisions avancées ?**

Après plusieurs tentatives infructueuses pour contacter M. Thomas VERGNE, responsable de gérance chez Dauchez Patrimoines, par téléphone, un mail lui a été adressé en date du 3 février avec 4 propositions de rendez-vous. Resté lui aussi sans réponse.

Le 2 mars, le Cabinet a reçu un message de M. Olivier RICHER qui indiquait reprendre la suite de M. VERGNE et demandait si une date de rendez-vous avait été arrêtée. Il lui a été répondu que non et que le Cabinet du Maire était toujours dans l'attente de ce rendez-vous. Depuis aucune nouvelle de M. RICHER, un nouveau mail de relance avec d'autres dates de rendez-vous a été envoyé le 29 mars

suivi d'appels téléphoniques et de messages laissés à son assistante. Toujours aucune réponse à ce jour.

Monsieur BENDELAC précise qu'aujourd'hui, le Centre commercial est pratiquement sinistré. Une épicerie exotique a pris la place du médecin qui est parti. La sandwicherie s'est agrandie et a ouvert un bar à chicha depuis le début du mois d'avril. Le parking est plein à longueur de journée, ne laissant aucune place à la clientèle des autres commerces du centre commercial.

Il a été décidé qu'un courrier recommandé signé par Monsieur le Maire sera envoyé à Monsieur RICHER afin qu'un rendez-vous puisse être pris très rapidement.

#### 6) Avenir de Villagexpo

Monsieur Delpic précise que le Conseil de Quartier n'est pas un pré-conseil syndical de la copropriété et que les questions particulières pourront être abordées à la fin de la réunion.

Cependant, il indique que M. BERNARD aurait un projet technique moins coûteux pour réparer le hall et il lui a conseillé de se rapprocher du président du conseil syndical. La commune ne peut pas investir ni faire de grosses réparations, elle a déjà financé la pose d'un filet pour un montant de 18.000 €.

#### 7) Point d'information travaux

### TRAVAUX MENES A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE Présentés au précédent CQ

Zone/rue concernée	Nature des travaux	Maitre d'ouvrage	Date de démarrage et durée	Statut
Groupes scolaires	Mise en place de balises J11 dans le cadre du plan Vigipirate	Commune	Automne 2015	Achevé
Stade de la Noue Rousseau	Mise en place d'un nouveau système d'éclairage du stade	Commune	Automne / Hiver 2015	Achevé
Parking de l'église Saint Jean Apôtre	Mise en place d'un nouveau système d'éclairage	Commune	Automne 2015	Installation réalisée. En attente du raccordement ERDF

## NOUVEAUX TRAVAUX

Zone/rue concernée	Nature des travaux	Maitre d'ouvrage	Date de démarrage et durée
<b>Rue de Rosières</b>	Réfection de trottoir et remplacement de coussins berlinois	COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	En attente de calendrier
<b>Rue Saint-Saëns</b>	Réfection des coussins berlinois	COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	Réalisé fin mars 2016
<b>Rue Saint-Saëns</b>	Réfection de l'allée piétonne entre l'allée des Peupliers et la rue Saint-Saëns	Commune	Automne 2016
<b>Avenue de Brétigny</b>	Fermeture aux véhicules du parvis du lycée Léonard de Vinci par pose de barrières	Commune	Été 2016
<b>Avenue de Brétigny</b>	Sécurisation du cheminement piéton par pose de barrière anti stationnement sur trottoir	COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	En attente de calendrier
<b>Stade des Mares-Yvon</b>	Remplacement de la barrière d'accès au parvis	Commune	Été 2016

## TRAVAUX DIVERS

Zone / rue concernée	Nature des travaux	Date de démarrage prévisionnelle et durée
<b>Rues Fauré et Poulenc</b>	Travaux privés de réhabilitations des résidences Dukas et Lecocq	Début 2016 pour un an environ

## ETUDES EN COURS

Zone / rue concernée	Nature des travaux	Intervenants
<b>Rue Rimbaud</b>	Etude pour la réfection des abords de la maison de quartier Fontaine de l'Orme	<b>Commune</b>

### ➤ Dépôts sauvages sur la piste cyclable le long de la N104 :

La commune a sollicité le Préfet de la région Ile-de-France par courrier en date du 10 novembre 2015 afin que la D.I.R.I.F (Direction des Routes d'Ile-de-France), gestionnaire de cette piste, mette en place toutes les actions nécessaires au retrait des dépôts sauvages et à la sécurisation du site.

L'Etat est intervenu ponctuellement pour un nettoyage de site à l'automne 2015. Il a indiqué à la commune ne pas avoir prévu d'intervention complémentaire avant avril 2016 pour cause budgétaire.

Un courrier est parti semaine dernière sollicitant à nouveau la mise en place d'actions nécessaires au retrait des dépôts sauvages et de sécurisation du site.

Pour information : une réunion sur site a eu lieu le 6 avril 2016 en présence de l'Etat (propriétaire de la piste), GRT Gaz, la commune et la Communauté d'Agglomération. Une barrière va être posée à l'entrée de la piste cyclable afin de prévenir les accès des véhicules et un nettoyage sera effectué d'ici le 15 mai. Les opérations sont prévues dans les semaines à venir.

## 8 – Points d'informations diverses

### ✓ **Retour sur la réunion organisée par la mairie sur les cambriolages en présence de Madame DA SILVA, Commissaire de Police et du Commandant ROBINO**

Face à la recrudescence des cambriolages dans la commune depuis le mois de janvier, le Maire a souhaité organiser une réunion avec la population et la Police Nationale afin que des informations pratiques et des mesures de prévention soient abordées et qu'un échange puisse se faire avec les forces de l'ordre. Cela a été l'occasion de nous informer du travail effectué, des difficultés et des modes opératoires de plus en plus organisés des voleurs.

La sécurité est une mission de l'Etat, beaucoup de promesses ont été faites au lendemain des attentats du 13 novembre dernier et nous attendons les effets sur le terrain.

Je rappelle que dans la lutte contre le vol, les acteurs sont multiples :

- ✓ au premier rang il y a l'**Etat** avec sa justice et sa police,
- ✓ puis **la municipalité**, cependant, actuellement nous n'avons pas de police municipale à Saint-Michel car ce dispositif a un coût de fonctionnement très élevé mais dans le cadre de l'agglomération, si la majorité des maires était favorable à une mutualisation, nous pourrions envisager une police intercommunale. Une équipe d'ASVP a été créée (agents de surveillance de la voie publique), elle participe au dispositif « tranquillité vacances » qui consiste à surveiller les habitations sous réserve que les occupants en aient fait la demande auprès du Commissariat de Police.

Le système de vidéo-protection, composé de 12 caméras, en place depuis 2012 permet de résoudre un certain nombre d'affaires. Le déploiement de la 2<sup>e</sup> phase en 2016 et 2017 permettra d'installer une quinzaine de caméras supplémentaires dont l'implantation sera retenue par la commission préfectorale, présidée par un juge qui décide, sur la base des propositions faites conjointement par la municipalité et la Police nationale. Ces implantations définitives des caméras en fonction des statistiques et des lieux sensibles.

- ✓ En dernier ressort, **la vigilance**, la solidarité, la réactivité de chacun d'entre nous sont également une lutte contre les cambriolages. La municipalité envisage la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » qui avait **déjà été proposé en 2008 mais refusé** par les Conseils de Quartier de l'époque et dont l'objectif est de rassurer la population et lutter contre le sentiment d'insécurité grandissant. Il permet d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,

d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre les phénomènes de délinquance, de mettre en échec les cambrioleurs et de contribuer à créer des liens de solidarité entre les habitants.

Les « Voisins Vigilants » ne se substituent pas à l'intervention de la Police Nationale, ils la soutiennent. Créé il y a 10 ans, ce dispositif regroupe environ 40.000 voisins vigilants en France et le chiffre est multiplié par 4 chaque année.

Les faits constatés peuvent être divers : entrée par effraction dans un domicile, un véhicule, un garage, une remise, etc ... vandalisme ou destruction de biens, violence conjugale, violence faite aux enfants, fraude, voie de fait ou agression sexuelle, vente de produits stupéfiants, vols et cambriolages de toutes sortes, y compris vol de bicyclettes et d'équipement d'entretien des terrains et des piscines ...

Un encart dédié à ce dispositif sera proposé dans le Saint-Michel-ma-Ville du mois de mai prochain avec un coupon-réponse dans lequel chaque habitant pourra donner son avis sur l'opportunité de le mettre en place et s'il accepte de se porter volontaire en tant que membre d'un groupe de « voisins vigilants ».

### Les grandes lignes de l'intervention de Madame la Commissaire

- Renforts départementaux des effectifs (+ de 25 agents sur le terrain pour couvrir les zones pavillonnaires notamment)
- 3 faits de vols « Fausse qualité » depuis janvier dont la cible a été les personnes âgées.

#### ✓ **Les bons gestes :**

- Maintenir les portes et les fenêtres et voies d'accès fermées
- Renforcer les serrures
- Installer des alarmes (dissuasif et surtout les cambriolages durent moins longtemps)
- Ne pas indiquer d'adresse sur les clés
- Ne pas cacher les clés dans les cachettes habituelles (pots de fleurs, paillason, etc...)
- Ne pas garder trop d'argent liquide chez soi
- Faire attention aux échelles ou autres outils de jardin qui peuvent être utilisés pour les infractions
- Cacher son code quand on utilise sa carte bancaire
- Ne pas faire rentrer quelqu'un chez soi sans avoir été préalablement prévenu par la société (sachez les policiers ne rentrent jamais chez vous sans que vous les ayez invités)
- Signaler tout ce qui vous semble suspect, même des choses un peu anodines.

#### ✓ **Pour la bonne prise en charge des investigations et de la poursuite de l'enquête :**

- Penser à photographier tout ce qui vous semble suspect (voiture stationnée, personne qui rôde dans le quartier d'une manière inhabituelle, etc...)
- Après un cambriolage, ne pas ranger la maison avant le passage de la police afin de faciliter l'enquête et de ne pas souiller les indices (la recherche de traces biologiques est systématiquement réalisée)

- Pour que le Juge puisse prononcer une sanction, il faut être en mesure d'évaluer le préjudice, aussi tout ce qui vous est demandé par les assurances (factures, photos, devis de réparation si effraction, numéros de série des objets), est à transmettre également à la Police.
- Photographier tous les bijoux et objets de valeur.

### Etude de circulation dans le quartier ancien

La commune de Saint-Michel-sur-Orge a mandaté le bureau d'Etudes TRANSITEC afin de mener une étude relative à la circulation et au stationnement dans le quartier ancien de la commune. Cette étude a pour objectif une revue du plan de circulation et de l'organisation des stationnements sur le périmètre analysé.

La première phase de travail repose sur un diagnostic de la situation existante. Pour ce faire, TRANSITEC a prévu une journée d'entretien avec des acteurs du territoire en lien avec les problématiques de circulation et de stationnement.

Le bureau d'études a souhaité que soient associés 2 membres de chaque Conseil de Quartier de la ville pour un entretien d'une heure, celui-ci a eu lieu aujourd'hui à partir de 17h00 au Centre municipal de la Guette.

### 9 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GOATA souhaite savoir si les ravalements qui ont lieu actuellement dans diverses résidences sont faits à la demande de la commune ou pas.

Joseph DELPIC indique que ce sont les bailleurs qui en décident et que la commune ne les finance pas.

Il précise également que pour la rue Boieldieu, par exemple, classée en quartier prioritaire, le bailleur Coopération et Famille bénéficie d'une aide de l'ordre de 20 à 30 % dans le cadre de la *politique de la ville*.

Sandrine LADEGAILLERIE fait part des soucis de stationnement récurrents aux abords de l'école Lamartine et notamment la présence de camions stationnés sur le trottoir face à l'école.

Il est répondu que la situation est bien connue des services de la mairie et que les ASVP verbalisent régulièrement les véhicules.

La rue Lecocq est inscrite dans le plan voirie de l'agglomération pour qu'elle soit réaménagée d'ici 2019. La ville attend la fin de la construction des bâtiments Promogim au niveau du rond-point. L'idée est de permettre d'améliorer la circulation des piétons tout en conservant du stationnement nécessaire dans ce quartier.

Monsieur GOATA signale la présence fréquente de poids-lourds dans la rue de Rosières qui empruntent cet itinéraire car ils ne peuvent passer sous le pont de la gare.

Monsieur CARANTON indique que des barrières ont été cassées dans le sentier du Ru de Fleury au niveau de la rue Léo Lagrange et la rue Prévert. Mais également au niveau du petit bassin de rétention au droit du n°11 de la rue Prévert, la barrière et le grillage ont été endommagés.

Monsieur GOATA a noté que les travaux pour le parvis de l'église de Saint-Michel ont été inscrits au BP 2016 mais qu'avant d'entreprendre les travaux, il faudra penser au réseau de gaz qui doit passer sous le parvis. Il en profite pour réitérer son souhait de voir éclairer l'église afin de la mettre en valeur dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville mais après la rénovation du bâtiment.

Pour rappel, 38 km sur les 44 km de voirie de la commune ont été transférés à Cœur d'Essonne Agglomération.

Pour répondre à la question de M. BENDELAC sur le pôle sportif des Mares Yvon, le montant de l'autorisation de programme s'élève à 3 588 000 € sur 3 ans : 452 000 € pour 2016, 2 213 000 € pour 2017 et 923 000 € pour 2018. La livraison est prévue en 2018.

#### 10 – Date des prochains Conseils municipaux du trimestre

- Lundi 30 mai 2016 – 20h30 en salle des Mariages
- Lundi 27 juin 2016 – 20h30 en salle des Mariages

#### 11 – Date de la prochaine réunion qui sera publique :

Le jeudi 2 juin à 19h30 à la Maison des Associations

**La séance est levée à 22h15.**